



ECOBRA

Toute l'expertise

MEMBRE ASSOCIÉ

AUDECIA

Experts comptables associés :

Damien BIDOIRE

Alexandre DUCROQUET

Romuald DUPONT

Yhann FRANCOIS

FEDERATION DE LA PECHE DU NORD

Association

**Siège social : 7-9 CHEMIN DES CROIX BP 50019
59530 LE QUESNOY**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux adhérents de la FEDERATION DE LA PECHE DU NORD

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DE LA PECHE DU NORD relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

sas d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'ordre de la région Lille, Nord Pas de Calais et sur la liste des commissaires aux comptes de la Cour d'Appel de Douai

SAS au capital de 1 100.000 € - R.C.S. Arras 347 413 049 - SIRET 34741304900128 - correspondant étranger : Belgique - Hollande - membres du réseau Fidalphi

Siège social

Technoparc Futura
Rue Florence de Verquigneul
CS 60082 - 62402 Béthune cedex
Tél. 03 21 52 02 02
Fax 03 21 62 06 52

autres implantations

4 B, Rue des Frères Fâché
BP 25 - 59580 Aniche
Tél. 03 27 91 19 94
Fax 03 27 91 19 67

74, Avenue du Pdt F. Mitterrand
BP 91 - 59427 Armentières cedex
Tél. 03 20 35 35 95
Fax 03 20 77 24 20

notre service social - Tél. 03 21 52 69 92

notre service juridique - Tél. 03 21 52 74 79

Fax 03 21 65 71 64

www.ecobra.fr

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BETHUNE, le 6 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

ECOBRA



Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 486	14 486		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	223 562	11 836	211 727	212 105
	Constructions	226 332	164 634	61 699	65 424
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	161 188	138 374	22 814	11 749
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	418 922	321 650	97 272	78 406
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	113 010		113 010	100 341
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	13 077		13 077	12 473
	TOTAL (II)	1 170 577	650 979	519 597	480 497
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 886		29 886	19 914
	Créances reçues par legs ou donations				4 309
	Autres créances	2 072 778		2 072 778	1 524 341
	Charges constatées d'avance	19 210		19 210	20 343
TOTAL ACTIF (I à VII)	Valeurs mobilières de placement	751 707		751 707	718 727
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	112 323		112 323	80 158
	TOTAL (III)	2 985 904		2 985 904	2 367 792
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	599 267	599 267
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	820 012	725 000
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	216 329	216 329
	Excédent ou déficit de l'exercice	290 867	95 012
	Total des fonds propres (situation nette)	1 926 475	1 635 608
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 926 475	1 635 608
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 067 478	763 324
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	1 067 478	763 324
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	43 122	51 499
	Total des provisions	43 122	51 499
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	22 772	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 089	23 392
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	115 472	115 899
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	255 093	258 566
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	468 426	397 857
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 505 501	2 848 289
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	290 866,91	95 012,30
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	450 629	397 857
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	614 601	600 509
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	113 550	134 587
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 181 807	748 204
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	8 377	8 976
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	500	
	Autres produits	234 019	74 153
Total des produits d'exploitation		2 152 854	1 566 429
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	7 905	7 905
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	960 002	641 660
	Aides financières	33 595	35 482
	Impôts, taxes et versements assimilés	31 010	14 314
	Salaires	519 178	505 239
	Cotisations sociales	178 044	184 706
	Dotation aux amortissements et dépréciations	51 089	48 929
	Dotation aux provisions		1 471
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	88 086	47 807
Total des charges d'exploitation		1 868 909	1 487 513
RESULTAT D'EXPLOITATION		283 944	78 916

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			283 944	78 916
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		12 411	18 292
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Total des produits financiers			12 411	18 292
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		5 488	5 202
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			5 488	5 202
RESULTAT FINANCIER			6 923	13 091
RESULTAT COURANT avant impôts			290 867	92 006
	Produits exceptionnels			3 732
	Charges exceptionnelles			726
RESULTAT EXCEPTIONNEL				3 006
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			2 165 264	1 588 453
TOTAL DES CHARGES			1 874 397	1 493 440
EXCEDENT ou DEFICIT			290 867	95 012
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat			54 648	51 001
TOTAL			54 648	51 001
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole			54 648	51 001
TOTAL			54 648	51 001

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 505 501** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 165 264** euros et un total **charges** de **1 874 397** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **290 867** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice du 31 décembre 2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Ce règlement a été appliqué par anticipation à l'exercice clos le 31 décembre 2024. L'application de ce règlement impacte notamment :

La présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel et la suppression des transferts de charges.

Il est précisé également un changement de méthodologie pour la comptabilisation des procès verbaux dans le cadre de l'activité garderie. Les procès verbaux n'étaient jusqu'en 2024 comptabilisés que si un engagement ou un début de règlement était perçu. A compter des comptes 2025, les procès verbaux dressés dans l'année sont comptabilisés et il est constaté une perte sur les PV non encaissés au bout de 24 mois.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Subventions d'équipement

Toutes les subventions d'équipement ont été virées au résultat

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Provision Indemnité départ retraite

Mise en place de la comptabilisation de l'indemnité de départ en retraite dans les comptes 2020 ce qui crée un impact positif sur le résultat 2025 de 8 377 €. Le calcul est basé sur le personnel présent au 31/12/2025 en fonction de l'ancienneté, de la probabilité de survivance, de maintien dans l'effectif et d'un taux d'actualisation.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 940 euros, décomposés de la manière suivante :

- 8 940 € honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires ont été évaluées sur la base du temps passé bénévolement par les administrateurs de la fédération pour la gestion de celle-ci en dehors des temps de conseils d'administration et de réunion de bureau. Le total horaire est de 4 600 heures en 2025 valorisé au taux horaire SMIC brut de 2025. La contribution volontaire est de 54 648 € selon ces hypothèses de calcul.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	22 037				7 551	14 486
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 037				7 551	14 486
CORPORELLES	Terrains	223 562					223 562
	Constructions sur sol propre	174 822					174 822
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	117 694				66 184	51 511
	Instal technique, matériel outillage industriels	149 729		15 804		4 345	161 188
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	231 890		55 101		17 341	269 650
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	182 237		6 012		38 978	149 272
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	100 341		39 090		26 421	113 010
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 180 275		116 007		153 267	1 143 014	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	12 473		603			13 077
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 473		603			13 077
TOTAL		1 214 785		116 610		160 818	1 170 577

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	51 499		8 377	43 122
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	51 499		8 377	43 122
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		51 499		8 377	43 122
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				8 377	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			22 037		7 551	14 486
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			22 037		7 551	14 486
CORPORELLES	Terrains			11 458	378		11 836
	Constructions sur sol propre			109 397	3 726		113 123
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			117 695		66 184	51 511
	Instal technique, matériel outillage industriels			137 980	4 738	4 345	138 374
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			204 825	27 144	17 341	214 628
	Matériel de bureau, mobilier			130 896	15 103	38 978	107 022
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				712 251	51 089	126 847	636 493
TOTAL				734 288	51 089	134 398	650 979

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	13 077		13 077
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	29 886	29 886	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	2 072 778	2 072 778	
	Charges constatées d'avance	19 210	19 210	
TOTAL DES CREANCES		2 134 951	2 121 874	13 077
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	22 772	4 975	17 796	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	75 089	75 089		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	44 490	44 490		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 813	58 813		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 169	12 169		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	255 093	255 093		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		468 426	450 629	17 796	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		26 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 228			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	599 267				599 267
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	725 000	95 012			820 012
Autres réserves					
Report à nouveau	216 329				216 329
Excédent ou déficit de l'exercice	95 012	(95 012)	290 867		290 867
Situation nette	1 635 608		290 867		1 926 475
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 635 608		290 867		1 926 475

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
SUBV FNPf	24 181	47 498	22 222			49 457	
SUBV HDF	258 523	158 174	258 523			158 174	
SUBV DREAL							
SUBV AEAP	286 279	704 130	242 822			747 587	
SUBV AMVS	84 040		84 040				
SUBV CG	20 000	30 000	20 000			30 000	
SUBV SIEGE	82 260					82 260	
SUBV CUD	8 040		8 040				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	763 324	939 802	635 647			1 067 478	

--

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	20 804			20 804
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	20 804			20 804
Quotes-parts virées au compte de résultat	20 804			20 804

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	13 077		13 077
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	29 886	29 886	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers	2 072 778	2 072 778		
Charges constatées d'avances	19 210	19 210		
TOTAL DES CREANCES		2 134 951	2 121 874	13 077
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	22 772	4 975	17 796	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	75 089	75 089		
	Personnel et comptes rattachés	44 490	44 490		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 813	58 813		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 169	12 169		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	255 093	255 093		
TOTAL DES DETTES		1 535 904	1 518 108	17 796	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		26 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 228			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CONTRATS ET CHARGES CONCERNANT N+1			19 210	19 210
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				19 210

--

Contributions financières d'autres organismes	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep
Totalisation							

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Etat exprimé en euros						
Publics et subventions						
Publics						
d'exploitation		150 745	315 448	715 613		1 181 807
d'investissement						
TOTAL		150 745	315 448	715 613		1 181 807

This image shows a completely blank white page. It is surrounded by a thin black rectangular border. There are no markings, text, or illustrations on the page itself.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat HEURES DE BENEVOLAT	54 648	51 001
	54 648	51 001
Total	54 648	51 001

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole 1600 HEURES	54 648	51 001
	54 648	51 001
Total	54 648	51 001

